

ANNEXE V

DEFINITION DES EPREUVES PONCTUELLES

et des

SITUATIONS D’EVALUATION EN COURS DE FORMATION

□ Objectif

L'objectif visé est de certifier l'aptitude des candidats à communiquer avec efficacité dans la vie courante et la vie professionnelle.

L'évaluation sert donc à vérifier les capacités du candidat à :

- communiquer par écrit ou oralement
 - s'informer, se documenter
 - appréhender un message
 - réaliser un message
 - apprécier un message ou une situation
- (Arrêté du 30 mars 1989 - BO n° 21 du 25 mai 1989)

□ Modes d'évaluation**→ Forme ponctuelle (écrite, durée 4 h)**

(cf. annexe III de l'arrêté du 30 mars 1989 - BO n° 21 du 25 mai 1989)

→ Contrôle en cours de formation

L'unité de français est constituée de quatre situations d'évaluation de poids identiques :

- deux situations relatives à l'évaluation de la capacité du candidat à appréhender et réaliser un message écrit ;
- deux situations relatives à l'évaluation de la capacité du candidat à communiquer oralement.

● Première situation d'évaluation (durée indicative : 2 heures) :

a) Objectif général :

Evaluation de la capacité du candidat à appréhender et réaliser un message écrit.

b) Compétences à évaluer :

- respecter les contraintes de la langue écrite ;
- appréhender et reformuler un message écrit (fidélité à la signification globale du texte et pertinence dans le relevé de ses éléments fondamentaux) ;
- réaliser un message écrit cohérent (pertinence par rapport à la question posée, intelligibilité, précision des idées, pertinence des exemples, valeur de l'argumentation, exploitation opportune des références culturelles et de l'expérience personnelle, netteté de la conclusion).

c) Exemple de situation :

- résumer par écrit un texte long (900 mots environ) portant sur un problème contemporain ;
- le commenter en fonction de la question posée et du destinataire.

● Deuxième situation d'évaluation (durée indicative : 2 heures) :

a) Objectif général :

Evaluation de la capacité du candidat à appréhender et réaliser un message écrit.

b) Compétence à évaluer :

- respecter les contraintes de la langue écrite ;
- synthétiser des informations : fidélité à la signification des documents, exactitude et précision dans leur compréhension et leur mise en relation, pertinence des choix opérés en fonction du problème posé et de la problématique retenue par le candidat, cohérence de la problématique comme de la production (classement et enchaînement des éléments, équilibre des parties, densité du propos, efficacité du message) ;
- apprécier un message et présenter un point de vue brièvement argumenté.

c) Exemple de situation :

- réalisation d'une synthèse de documents à partir de plusieurs documents (4 ou 5) de nature différente (textes littéraires, textes non littéraires, messages graphiques, tableaux statistiques...) centrés sur un problème précis et dont, chacun est daté et situé dans son contexte. Cette synthèse est suivie d'une brève appréciation ou proposition personnelle liée à la fois aux documents de synthèse et au destinataire.

③ Troisième situation d'évaluation (durée indicative : 30 minutes) :

a) Objectif général :

Evaluation de la capacité du candidat à communiquer oralement.

b) Compétences à évaluer :

- s'adapter à la situation (maîtrise des contraintes de temps, de lieu, d'objectif et d'adaptation au destinataire (choix des moyens d'expression appropriés, prise en compte de l'attitude et des questions du ou des interlocuteurs) ;

- organiser un message oral : respect du sujet, structure interne du message (intelligibilité, précision et pertinence des idées, valeur de l'argumentation, netteté de la conclusion, pertinence des réponses...).

c) Exemple de situation :

A partir d'un dossier qui aura été fourni au préalable et qui portera soit sur une question d'actualité soit sur une situation professionnelle, présenter un relevé de conclusions et répondre, au cours d'un entretien, aux questions d'un ou, éventuellement, plusieurs interlocuteurs. Le dossier peut être constitué de documents de même nature (ex : revue de presse) ou de documents de nature diverse, textuels et non textuels tels qu'organigrammes, tableaux statistiques, schéma, graphiques, diagrammes, images...)

④ Quatrième situation d'évaluation (durée indicative : 30 minutes) :

a) Objectif général :

Evaluation de la capacité du candidat à communiquer oralement.

b) Compétences à évaluer :

- s'informer, se documenter ;

- analyser une situation, une expérience, des données ; en établir une synthèse ;

- faire le point au cours d'une discussion ou d'un débat ; dégager des conclusions ;

- s'adapter à un contexte de communication ;

- utiliser un langage approprié.

c) Exemples de situation

- compte rendu oral d'une activité professionnelle (stage en entreprise par exemple) ou d'une activité culturelle (compte rendu de lecture, de spectacle, de visite d'une exposition...) suivi d'un entretien ;

- animation d'un groupe de réflexion et réalisation de la synthèse finale.

☐ Objectifs :

L'épreuve a pour but d'évaluer :

1a) La compréhension de la langue vivante étrangère écrite

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à exploiter des textes et/ou des documents de nature diverse en langue étrangère choisie, à caractère professionnel, en évitant toute spécialisation ou difficultés techniques excessives,

Eventuellement

1b) La compréhension de la langue vivante étrangère orale

Il n'est pas exclu que l'un des documents soit un enregistrement proposé à l'écoute collective

2) L'expression écrite dans la langue vivante étrangère choisie

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer par écrit dans la langue vivante étrangère choisie, de manière intelligible, à un niveau acceptable de correction.

3) L'expression orale dans la langue vivante étrangère choisie

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer utilement à un dialogue dans la langue vivante étrangère choisie conduit dans une perspective professionnelle

☐ Modes d'évaluation :

L'USAGE D'UN DICTIONNAIRE BILINGUE EST AUTORISE DANS LE CADRE DES EVALUATIONS ECRITES

→ *Forme ponctuelle :*

- Ecrit, durée 2 heures, coefficient 1 :

Points 1a) et 1b) L'épreuve comporte un ou deux exercices choisis parmi ceux énumérés ci-après :

- traduction, interprétation, résumé, compte-rendu, présentation, en français, de tout ou partie de l'information contenue dans les textes et/ou documents en langue étrangère.

Point 2) L'épreuve comporte un ou des exercices choisis parmi ceux énumérés ci-après :

- réponses simples et brèves, dans la langue étrangère, à des questions ayant trait au domaine professionnel ; résumés ; comptes rendus ; présentations simples et brèves, dans la langue étrangère, de l'information contenue dans un texte ou document à caractère professionnel, rédigé dans la langue étrangère ou en français.

- Oral, durée 30 minutes, coefficient 1 :

Point 3) L'épreuve consiste en un entretien prenant appui sur des documents appropriés.

→ *Contrôle en cours de formation :*

L'unité de langue vivante étrangère est constituée de quatre situations d'évaluation, de poids identique, correspondant aux quatre capacités

- compréhension écrite
- compréhension orale
- expression écrite
- expression orale

❶ Première situation d'évaluation :

- compréhension écrite

Evaluer à partir d'un ou de deux supports liés à la pratique de la profession la compréhension de langue vivante étrangère par le biais de :

- . résumés, comptes-rendus, réponses à des questions factuelles, rédigés en français ou en langue vivante étrangère, traductions...

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- . repérage, identification, mise en relation des éléments identifiés, hiérarchisation des informations, inférence.
- . exactitude dans le rapport des faits, pertinence et intelligibilité.

② Deuxième situation d'évaluation :

- compréhension orale

Evaluer à partir d'un support audio-oral l'aptitude à comprendre le message auditif exprimé en langue vivante étrangère par le biais de :

- . questions factuelles simples
- . questions à choix multiple
- . reproductions des éléments essentiels d'information issus du document
- . résumés rédigés en langue vivante étrangère ou en français.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- . anticipation
- . repérage, identification des éléments prévisibles
- . sélection, organisation, hiérarchisation des informations
- . inférence

③ Troisième situation d'évaluation :

- Expression écrite

Evaluer la capacité à s'exprimer par écrit en anglais au moyen de

- . la production de prises de notes
- . la rédaction de résumés de support proposé
- . la rédaction de comptes-rendus de support proposé
- . la rédaction de messages

liés à l'exercice de la profession

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- . mémorisation
- . mobilisation des acquis
- . aptitude à la reformulation
- . aptitude à combiner les éléments linguistiques acquis en énoncés pertinents et intelligibles
- . utilisation correcte et précise des éléments linguistiques contenus dans le programme de consolidation de seconde :
 - a) éléments fondamentaux : déterminants, temps, formes auxiliaires, modalités, connecteurs, compléments adverbiaux...
 - b) éléments lexicaux : pratique des termes tirés des documents à caractère professionnel utilisés
- . construction de phrases simples, composées et complexes.

④ Quatrième situation d'évaluation :

- Expression orale

Evaluer la capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible. Le support proposé permettra d'évaluer l'aptitude à dialoguer en langue vivante étrangère dans une situation liée au domaine professionnel au moyen de phrases simples, composées et complexes.

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- . mobilisation des acquis
- . aptitude à la reformulation juste et précise
- . aptitude à combiner des éléments acquis en cours de formation en énoncés pertinents et intelligibles
- . exigences lexicale et grammaticale (cf. programme de consolidation de la classe de seconde).

EPREUVE E3 : MATHÉMATIQUES et SCIENCES PHYSIQUES

Coefficient 4

U3.1 - U3.2

● Organisation et correction de l'épreuve de mathématiques-sciences physiques

- L'organisation de l'épreuve est conforme aux dispositions de la note de service n° 95-238 du 26 octobre 1995 (BO n° 41 du 9 novembre 1995).

- Chacune des parties de l'épreuve sera corrigée par un professeur de la discipline.

SOUS-EPREUVE : Mathématiques

Coefficient 2

U.3.1

□ Objectif

Cette épreuve a pour objet :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations variées ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

Par suite, il s'agit d'évaluer les capacités des candidats à :

- posséder les connaissances figurant au programme,
- utiliser des sources d'information,
- trouver une stratégie adaptée à un problème donné,
- mettre en oeuvre une stratégie :
 - mettre en oeuvre des savoir-faire mathématiques spécifiques à chaque spécialité,
 - argumenter,
 - analyser la pertinence d'un résultat,
- communiquer par écrit voire oralement.

□ Modes d'évaluation**→ Forme ponctuelle (Epreuve écrite, durée 2 heures)**

Les sujets comportent deux exercices de mathématiques. Ces exercices porteront sur des parties différentes du programme et devront rester proches de la réalité professionnelle.

L'épreuve porte à la fois sur des applications directes des connaissances du cours et sur leur mobilisation au sein de problèmes plus globaux.

Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité mathématiques excessives. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est définie par la circulaire n° 86-228 du 28 juillet 1986 (B.O. n° 34 du 2 octobre 1986)

En tête des sujets doivent figurer les deux rappels suivants :

- . La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies.
- . L'usage des instruments de calcul et du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

→ **contrôle en cours de formation**

Il comporte trois situations d'évaluation, chacune comptant pour un tiers du coefficient attribué à l'unité de mathématiques

- Deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation respectant les points suivants :

① Ces évaluations sont écrites et la durée de chacune est voisine de celle correspondant à l'évaluation ponctuelle du BTS considéré.

② Les situations d'évaluation comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du programme. Dans chaque spécialité les thèmes mathématiques qu'ils mettent en jeu portent principalement sur les chapitres les plus utiles pour les autres enseignements.

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats afin qu'ils puissent gérer leurs travaux. Lorsque ces situations s'appuient sur d'autres disciplines aucune connaissance relative aux disciplines considérées n'est exigible des candidats pour l'évaluation des mathématiques et toutes explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

③ Les situations d'évaluation permettent l'application directe des connaissances du cours mais aussi la mobilisation de celles-ci au sein de problèmes plus globaux.

④ Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité mathématique excessive.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.

⑤ L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est définie par la réglementation en vigueur aux examens et concours relevant de l'éducation nationale.

⑥ Les deux points suivants doivent être impérativement rappelés au candidat :

- . La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies ;
- . L'usage des calculatrices et du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

- Une troisième situation d'évaluation est la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en oeuvre de savoir faire mathématiques en liaison directe avec la présente spécialité.

Au cours de l'oral dont la durée maximale est de vingt minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison directe avec le contenu mathématique du dossier.

SOUS-EPREUVE : Sciences physiques
--

Coefficient 2

U.3.2

Objectif

L'évaluation en sciences physiques a pour objet :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et de s'assurer de leur aptitude au raisonnement et à l'analyse correcte d'un problème en rapport avec des activités professionnelles ;
- de vérifier leur connaissance du matériel scientifique et des conditions de son utilisation ;
- de vérifier leur capacité à s'informer et à s'exprimer par écrit sur un sujet scientifique.

□ **Modes d'évaluation**

→ ***Forme ponctuelle***

Le sujet est constitué d'exercices qui portent sur des parties différentes du programme et qui doivent rester proches de la réalité professionnelle sans que l'on s'interdise de faire appel à des connaissances fondamentales acquises dans les classes antérieures. Il comporte une part d'analyse d'une situation expérimentale ou pratique, *au sens de* la physique générale, et de la chimie, et des applications numériques.

Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité mathématique excessives. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de le traiter et de le rédiger aisément dans le temps imparti.

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est définie par la circulaire n° 86-228 du 28 juillet 1986 publiée au bulletin officiel n°34 du 2 octobre 1986.

En tête du sujet il sera précisé si la calculatrice est autorisée ou interdite lors de l'épreuve.

La correction de l'épreuve tiendra le plus grand compte de la clarté dans la conduite de la résolution et dans la rédaction de l'énoncé des lois, de la compatibilité de la précision des résultats numériques avec celle des données de l'énoncé (nombre de chiffres significatifs), du soin apporté aux représentations graphiques éventuelles et de la qualité de la langue française dans son emploi scientifique.

→ **Contrôle en cours de formation de l'unité de sciences physiques**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, de poids identique, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation et qui respectent les points suivants :

- Ces situations d'évaluation sont écrites ; chacune a pour durée 2 heures.
- Les situations d'évaluation comportent des exercices dans lesquels il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité excessive.
- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats afin qu'ils puissent gérer leurs travaux.
- La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est autorisée dans les conditions définies par la réglementation en vigueur relative aux examens et concours relevant de l'éducation nationale.
- La note finale sur vingt proposée au jury pour l'unité est obtenue en divisant par deux le total des notes résultant des deux situations d'évaluation. Le résultat est arrondi au demi-point.

EPREUVE E4 : ETUDE D'UN SYSTEME D'ENVELOPPE

Coefficient : 6

U4.1 - U4.2 -U4.3

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Les activités professionnelles relatives à cette épreuve sont :

- La justification du choix de composants en fonction de la résistance des matériaux, la thermique, l'acoustique, la sécurité incendie, etc...
- L'élaboration de tout ou partie d'un dossier technique d'avant projet ou d'exécution (plans, croquis, schémas, nomenclatures, etc...)
- L'organisation et la gestion des moyens de fabrication ou de mise en oeuvre (méthodologies, planification, commandes, etc...)
- L'élaboration d'un dossier économique (établir un prix de vente, de revient, établir des situations de travaux, le décompte général et définitif, etc...)

Cette épreuve doit permettre de contrôler des connaissances de bases dans les différents domaines de formation :

- sciences du bâtiment
- technologie de l'enveloppe
- économie et organisation

SOUS - EPREUVE : SCIENCES DU BATIMENT

Coefficient : 2

U4.1

● Contenus :

- C1.1 : Rechercher l'information
- C1.2 : Comprendre une information
- C1.3 : Produire des documents
- C1.4 : Utiliser des outils de communication
- C2.1 : Analyser
- C2.2 : Imaginer des solutions
- C2.3 : Choisir et proposer

● Evaluation :

Elle porte essentiellement sur:

- la justification de toutes les hypothèses .
- l'exactitude et la précision des résultats.
- la conformité des calculs, des plans, des schémas aux règles et normes en vigueur ainsi qu' aux normes de sécurité.
- le soin apporté à la présentation et à la rédaction.

● Mode d'évaluation :

→ Forme ponctuelle : (écrite, durée 2 heures 40)

Données:

- Un dossier sommaire définissant une situation technique et économique.
- Les résultats partiels d'une étude, d'une préparation et d'une exécution.
- Des contraintes particulières.
- Des exigences propres au dossier, au chantier.
- Des extraits de catalogues et de documents fournisseurs.

Travail demandé:

- Lire, comprendre les informations fournies.
- Rédiger une note de synthèse (formulation des hypothèses).
- Schématiser la structure (modélisation de l'ouvrage).
- Procéder aux calculs nécessaires à la détermination ou à la vérification d'éléments (dimensions, sections).
- Interpréter, contrôler, modifier des résultats (choix de nouveaux paramètres, de nouvelles hypothèses...).
- Produire des notes de calculs, des croquis, des dessins.

SOUS - EPREUVE : TECHNOLOGIE de CONSTRUCTION

Coefficient : 2

U4.2

● **Contenus :**

- C1.1 : Rechercher l'information
- C1.2 : Comprendre une information
- C1.3 : Produire des documents
- C1.4 : Utiliser des outils de communication
- C2.1 : Analyser
- C2.2 : Imaginer des solutions
- C2.3 : Choisir et proposer

● **Evaluation :**

Elle porte essentiellement sur:

- la pertinence et le réalisme des solutions proposées .
- la clarté, la concision et la rigueur des solutions retenues.
- la conformité des plans, des schémas aux règles et normes en vigueur et notamment de la sécurité.
- le soin apporté à la présentation et à la rédaction.

● **Mode d'évaluation :**

→ **Forme ponctuelle : (écrite, durée 2 heures 40)**

Données:

- Un dossier sommaire définissant une situation technique et économique.
- Les résultats partiels d'une étude, d'une préparation et d'une exécution.
- Des contraintes particulières.
- Des exigences propres au dossier, au chantier.
- Des extraits de catalogues et de documents fournisseurs.

Travail demandé:

- Lire, comprendre les informations fournies.
- Proposer des solutions technologiques.
- Rédiger une note de synthèse (justification d'un choix technologique, analyse comparative,...).
- Choisir des produits (composants industrialisés, matériaux, sections,...).
- Produire des croquis, des dessins.

SOUS - EPREUVE : ECONOMIE ET ORGANISATION

Coefficient : 2

U4.3

● Contenus :

- C1.1 : Rechercher l'information
- C1.2 : Comprendre une information
- C1.3 : Produire des documents
- C1.4 : Utiliser des outils de communication
- C1.5 : Dialoguer avec les intervenants
- C1.6 : Choisir et préparer une argumentation
- C3.1 : Organiser les moyens de production en atelier et sur le chantier
- C3.5 : Gérer la trésorerie
- C3.6 : Etablir le décompte définitif
- C4.2 : Etablir ou suivre une procédure de contrôle économique

● Evaluation :

Elle porte essentiellement sur:

- une synthèse exploitable et cohérente avec les objectifs
- une justification de toutes les hypothèses
- la cohérence des solutions avec les prévisions de budget et de temps
- l'exactitude et la précision des résultats
- la conformité de la solution aux règles de sécurité
- le soin apporté à la présentation et à la rédaction

● Mode d'évaluation :

→ Forme ponctuelle : (écrite, durée 2 heures 40)

Données:

- Un dossier sommaire définissant une situation technique et économique.
- Les résultats partiels d'une étude, d'une préparation et d'une exécution.
- Des contraintes particulières.
- Des exigences propres au dossier au chantier.
- Des extraits de catalogues et de documents fournisseurs.

Travail demandé:

- Lire comprendre et analyser les informations fournies
- Etudier les documents et prendre en compte les exigences économiques
- Choisir et justifier les moyens (humains, matériels, matériaux).
- Choisir et justifier les modes de réalisations et de contrôles.
- Etablir ou modifier un planning un plan de sécurité.
- Etablir une situation.
- Etablir une facture.

EPREUVE E 5 : ETUDE TECHNIQUE APPLIQUEE

Coefficient : 4

U5.1 - U5.2

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Les activités professionnelles relatives à cette épreuve sont :

- La réception de supports
- Les essais de composants
- Les contrôles dimensionnels
- La mise en oeuvre de composants
- La fabrication de composants
- L'organisation des moyens de production en atelier et sur le chantier

● L'épreuve prend appui sur :

- des travaux pratiques de laboratoire, d'essais de composants et de mise en oeuvre ou de fabrication de composants ;
- un compte rendu d'activités en milieu professionnel.

SOUS - EPREUVE : TRAVAUX PRATIQUES

Coefficient : 3

U5.1

● Contenus :

- C1.1 : Rechercher l'information
- C1.2 : Comprendre une information
- C1.3 : Produire des documents
- C1.4 : Utiliser des outils de communication
- C1.5 : Dialoguer avec les intervenants
- C1.6 : Choisir et préparer une argumentation
- C2.1 : Analyser
- C3.1 : Organiser les moyens de production en atelier et sur le chantier
- C3.2 : Réagir devant une situation
- C4.1 : Établir ou suivre une procédure de contrôle technique
- C4.4 : Réceptionner l'ouvrage

● Évaluation :

Elle porte essentiellement sur :

- La pertinence des choix du candidat
- L'utilisation rationnelle des matériels mis à sa disposition.
- La rigueur dans la conduite de la séance de travaux pratiques et dans la rédaction du compte rendu.
- La précision, l'exactitude et l'interprétation des résultats obtenus.
- La prestation accomplie devant la commission d'interrogation.

→ **Forme ponctuelle (Pratique et orale ; durée : 3h30 ; coefficient : 3)**

1 - CANDIDATS DE LA CATEGORIE A (leur préparation est assurée dans un établissement,
- par la voie scolaire, par la voie de l'apprentissage, par la voie de la formation continue).

La sous-épreuve prend appui sur deux composantes :

- un cahier de manipulations
- une séance de travaux pratiques

A - CAHIER DE MANIPULATIONS (coefficient : 1)

Élaboration d'un cahier de manipulations :

Il contient les compte-rendus de trois séances de manipulations réalisées dans l'établissement de formation fréquenté par le candidat ou dans un laboratoire professionnel ou dans une entreprise. Chaque séance est relative à une situation qui a pour support :

- un thème choisi dans le domaine des sciences du bâtiment ;
- un thème choisi dans le domaine des essais de composants ;
- un thème choisi dans le domaine de la mise en oeuvre ou de la fabrication de composants.

Les trois domaines doivent être traités impérativement.

Deux séances sont réalisées pendant la seconde année de formation. La troisième peut être réalisée pendant la seconde année de formation ou en fin de première année de formation pendant le stage en entreprise.

Choix et approbation des thèmes de travaux pratiques :

Ces thèmes sont choisis dans le domaine de l'enveloppe du bâtiment, le contenu se réfère à une liste minimum de manipulations fondamentales et à une liste complémentaire à caractère local. La liste des travaux pratiques est présentée par l'équipe pédagogique et soumise annuellement pour approbation à une commission intercadémique.

L'organisation des séances est laissée à l'initiative de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation et, le cas échéant, établie en relation avec des partenaires professionnels (entreprises ou laboratoires).

La durée de chaque séance est de 4 heures minimum.

Le candidat réalise chacune de ces séances seul, en toute autonomie, sous la surveillance d'un enseignant ou d'un professionnel désigné par convention.

Lorsque ces séances de travaux pratiques se déroulent dans une entreprise ou un laboratoire professionnel, en dehors de la période de stage, l'étudiant conserve son statut scolaire et bénéficie de la législation sur les accidents de travail.

BTS ENVELOPPE DU BATIMENT : Façades et étanchéité

Élaboration de la fiche d'appréciation :

Une fiche d'appréciation est fournie par l'équipe pédagogique de l'établissement de formation en collaboration avec les partenaires professionnels, s'il y a lieu, pour chacune des trois séances de manipulation.

Déroulement de l'interrogation (Orale, durée 30 minutes) :

Le candidat soutient son cahier de manipulations pendant 15 minutes maximum sans intervention de la commission d'interrogation.

A l'issue de la soutenance les membres de la commissions d'interrogation engagent un dialogue avec le candidat (durée 15 minutes maximum).

Ce dialogue a pour but :

- d'apprécier les capacités du candidat à répondre avec une argumentation pertinente et un vocabulaire précis et adapté à des questions posées relatives au cahier de manipulations.
- d'apprécier les capacités du candidat à analyser un problème technique, à réagir face à ce problème et à justifier les démarches adoptées afin de le résoudre.

Commission d'interrogation :

Elle est constituée de :

- un professeur de sciences du bâtiment et de technologie
- un professionnel.

L'absence du professionnel n'est pas une cause d'invalidation.

Notation :

A partir de la fiche d'appréciation fournie par l'équipe pédagogique de l'établissement de formation et de l'interrogation du candidat, la commission arrête une note sur 20 prise en compte avec un coefficient 1.

B - TRAVAUX PRATIQUES (coefficient : 2)

Données :

- matériels mis à disposition
- notice d'utilisation des matériels mis à disposition
- données techniques sur le produit ou matériau
- normes relatives aux essais
- e.t.c...

Travail demandé :

- déterminer un classement à l'eau, une résistance au vent d'une menuiserie ou d'un composant de l'enveloppe
- vérifier la résistance mécanique, la résistance aux chocs d'un composant de l'enveloppe.
- déterminer des caractéristiques mécaniques, thermiques, acoustiques de composants de l'enveloppe.
- suivre une procédure de contrôle technique d'un composant de l'enveloppe
- mettre en oeuvre ou réaliser un composant de l'enveloppe

BTS ENVELOPPE DU BATIMENT : Façades et étanchéité

Une commission interacadémique définit une liste de thèmes supports de travaux pratiques.

Intervention pratique (durée : 2h40 maximum)

Le sujet est attribué au candidat par tirage au sort d'un dossier appartenant à la liste de thèmes supports de travaux pratiques arrêtée par une commission interacadémique.

Le candidat dispose de tous les moyens nécessaires pour effectuer les opérations demandées par le dossier.

Il est suivi dans sa démarche par le (s) examinateur (s). Il n'est cependant pas interrompu par celui (ceux) - ci.

Il analyse le dossier qui lui a été remis et prépare son intervention en fonction des objectifs assignés par ce dossier en effectuant des travaux :

- d'expérimentation, de réalisation ou de mise en oeuvre
- de rédaction du compte rendu et de préparation de sa présentation.

Présentation des travaux (orale : 0h10)

Le candidat présente son compte rendu des travaux sans intervention de la commission d'interrogation.

Entretien (orale : 0h10)

La commission d'interrogation demande au candidat de :

- justifier les hypothèses de travail retenues, la démarche adoptée ;
- préciser certains points de son intervention ;
- faire état des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont pu être surmontées ;
- approfondir quelques points particuliers.

Commission d'interrogation :

Elle est constituée de :

- un professeur de sciences du bâtiment et de technologie
- un professionnel.

L'absence du professionnel n'est pas une cause d'invalidation.

Notation :

A partir du suivi de l'intervention pratique, de la présentation des travaux et de l'interrogation du candidat, la commission arrête une note sur 20 prise en compte avec un coefficient 2.

2 - CANDIDATS CATEGORIE B (les étudiants relevant d'une préparation à distance,

- par la voie scolaire,
- par la voie de l'apprentissage,
- par la voie de la formation continue, ainsi que les candidats ayant occupé pendant 3 ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du brevet de technicien supérieur « Enveloppe du bâtiment : façades, étanchéité ».

La sous-épreuve a pour support une séance de travaux pratiques.

Données :

- matériels mis à disposition
- notice d'utilisation des matériels mis à disposition
- données techniques sur le produit ou matériau
- normes relatives aux essais
- e.t.c...

BTS ENVELOPPE DU BATIMENT : Façades et étanchéité

Travail demandé :

- déterminer un classement à l'eau, une résistance au vent d'une menuiserie ou d'un composant de l'enveloppe
- vérifier la résistance mécanique, la résistance aux chocs d'un composant de l'enveloppe.
- déterminer des caractéristiques mécaniques, thermiques, acoustiques de composants de l'enveloppe.
- suivre une procédure de contrôle technique d'un composant de l'enveloppe
- mettre en oeuvre ou réaliser un composant de l'enveloppe

Une commission interacadémique définit une liste de thèmes supports de travaux pratiques.

Intervention pratique (durée : 3h maximum)

Le sujet est attribué au candidat par tirage au sort d'un dossier appartenant à la liste de thèmes supports de travaux pratiques arrêtée par une commission interacadémique.

Le candidat dispose de tous les moyens nécessaires pour effectuer les opérations demandées par le dossier.

Il est suivi dans sa démarche par le (s) examinateur (s). Il n'est cependant pas interrompu par celui (ceux) - ci.

Il analyse le dossier qui lui a été remis et prépare son intervention en fonction des objectifs assignés par ce dossier en effectuant des travaux :

- d'expérimentation, de réalisation ou de mise en oeuvre
- de rédaction du compte rendu et de préparation de sa présentation.

Présentation des travaux (orale : 0h15)

Le candidat présente son compte rendu des travaux sans intervention de la commission d'interrogation.

Entretien (oral : 0h15)

La commission d'interrogation demande au candidat de :

- justifier les hypothèses de travail retenues, la démarche adoptée ;
- préciser certains points de son intervention ;
- faire état des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont pu être surmontées ;
- approfondir quelques points particuliers.

Commission d'interrogation :

Elle est constituée de :

- un professeur de sciences du bâtiment et de technologie
- un professionnel.

L'absence du professionnel n'est pas une cause d'invalidation.

Notation :

A partir du suivi de l'intervention pratique, de la présentation des travaux et de l'interrogation du candidat, la commission arrête une note sur 20 pris en compte avec un coefficient 3.

→ Contrôle en cours de formation :

Le développement des compétences s'effectue tout au long de la période de formation. Cependant il est nécessaire de repérer les « situations » où le candidat sera évalué, ce qui nécessite la mise en oeuvre de critères. Les situations correspondent aux activités professionnelles et permettent la mise en oeuvre des compétences du référentiel de certification.

Organisation :

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base *de trois situations d'évaluation de poids équivalent*, toutes trois appliquées au domaine de l'enveloppe du bâtiment et organisées dans l'établissement de formation par les professeurs chargés de l'enseignement technologique et professionnel.

- Une situation a pour support un thème choisi dans le domaine des sciences du bâtiment.
- Une situation a pour support un thème choisi dans le domaine des essais de composants.
- Une situation a pour support un thème choisi dans le domaine de la mise en oeuvre ou de la fabrication de composants.

Le corps d'inspection veille à la qualité et au déroulement des situations d'évaluation ainsi qu'à la conformité au règlement d'examen.

Chaque situation d'évaluation donne lieu à un rapport d'évaluation argumenté.

Les professionnels seront associés à cette évaluation.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury les rapports d'évaluation accompagnés d'une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

SOUS-EPREUVE : COMPTE-RENDU D'ACTIVITES EN MILIEU PROFESSIONNEL
Coefficient : 1 U5.2

● Contenus :

- C1.1 : Rechercher l'information
- C1.2 : Comprendre une information
- C1.3 : Produire des documents
- C1.4 : Utiliser des outils de communication
- C1.5 : Dialoguer avec les intervenants
- C1.6 : Choisir et préparer une argumentation
- C1.7 : Savoir vendre et conclure
- C1.8 : Animer une équipe
- C2.1 : Analyser
- C2.2 : Imaginer des solutions
- C2.3 : Choisir et proposer
- C3.1 : Organiser les moyens de production en atelier et sur le chantier
- C3.2 : Réagir devant une situation
- C3.3 : Assurer les moyens de production (atelier) et de mise en oeuvre (chantier)
- C3.4 : Savoir acheter
- C3.5 : Gérer la trésorerie
- C3.6 : Établir le décompte définitif
- C4.1 : Établir ou suivre une procédure de contrôle technique
- C4.2 : Établir ou suivre une procédure de contrôle économique
- C4.3 : Établir ou suivre une procédure de contrôle juridique
- C4.4 : Réceptionner l'ouvrage

● Évaluation :

Elle porte essentiellement sur:

- l'appréciation des capacités du candidat à répondre avec une argumentation pertinente à des questions portant sur l'entreprise,
- la rigueur de la démarche adoptée,
- la rigueur et la qualité des travaux présentés,
- la qualité de l'exposé oral et des réponses aux questions posées.

1 - MODES D'ÉVALUATION

→ **Forme ponctuelle : (orale ; durée : 0 h 30)**

Déroulement de l'interrogation :

Le candidat soutient son compte rendu d'activités en milieu professionnel pendant 15 minutes maximum. A l'issue de la soutenance les membres de la commission d'interrogation engagent un dialogue avec le candidat pendant 15 minutes maximum.

Ce dialogue a pour but d'apprécier les capacités du candidat à répondre avec une argumentation pertinente et un vocabulaire précis et adapté à des questions posées relatives au rapport de stage ou d'activités professionnelles.

Commission d'interrogation :

Elle est constituée de :

- un professeur de sciences du bâtiment et technologie,
- un professeur d'économie,
- un professionnel.

L'absence du professionnel n'est pas une cause d'invalidation.

→ **Contrôle en cours de formation :**

L'évaluation a pour support les travaux effectués en entreprise par le candidat.

L'évaluation s'effectue sur la base *d'une situation d'évaluation* organisée durant la fin de la formation. L'évaluation s'effectue conjointement par le tuteur, un professeur de sciences et techniques industrielles de la discipline et un professeur de sciences et techniques économiques de la discipline.

Le corps d'inspection veille à la qualité et au déroulement de la situation d'évaluation ainsi qu'à la conformité au règlement d'examen.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury un rapport d'évaluation argumenté accompagné d'une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que le compte rendu d'activités en milieu professionnel utilisé lors de la situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

EPREUVE E6 : EPREUVE PROFESSIONNELLE DE SYNTHESE

Coefficient : 6

U6

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Les activités professionnelles relatives à cette épreuve sont :

- des activités commerciales telles que:
 - conseiller, proposer des variantes
 - présenter et justifier une offre
 - relancer des donneurs d'ordre
 - s'assurer de la solvabilité d'un client
 - acheter des produits et des services
 - e.t.c...
- des activités à caractères techniques telles que :
 - élaborer des plans
 - préparer la fabrication, la mise en oeuvre
 - suivre et gérer la fabrication, la mise en oeuvre
 - e.t.c...
- des activités à caractères économiques et financiers telles que :
 - élaborer des devis
 - consulter des fournisseurs
 - établir des factures, des situations de travaux, des décomptes généraux et définitifs
 - répondre à des dossiers de consultation d'entreprises (DCE)
 - établir des coûts, des comparaisons entre « prévu et réalisé »
 - e.t.c...

● Contenus :

- C1.1 Rechercher l'information
- C1.2 Comprendre une information
- C1.3 Produire des documents
- C1.4 Utiliser des outils de communication
- C1.5 Dialoguer avec les intervenants
- C1.6 Choisir et préparer une argumentation
- C1.7 Savoir vendre et conclure
- C1.8 Animer une équipe
- C2.1 Analyser
- C2.2 Imaginer des solutions
- C2.3 Choisir et proposer
- C3.1 Organiser les moyens de production en atelier et sur le chantier
- C3.2 Réagir devant une situation
- C3.3 Assurer le suivi des moyens de production (atelier), de mise en oeuvre (chantier)
- C3.4 Savoir acheter
- C3.5 Gérer la trésorerie du chantier
- C3.6 Établir le décompte définitif
- C4.1 Établir ou suivre une procédure de contrôle technique
- C4.2 Établir ou suivre une procédure de contrôle économique
- C4.3 Établir ou suivre une procédure de contrôle juridique

● **Évaluation :**

L'évaluation porte sur :

- la qualité du travail effectué par le candidat au niveau du dossier d'études,
- la prestation accomplie devant la commission d'interrogation.

Le coefficient se répartit de la façon suivante :

- pour les candidats de catégorie A
 - partie commune 2
 - partie individuelle 2
 - entretien avec le jury 2
- pour les candidats de catégories B
 - étude de variante 4
 - entretien avec le jury 2

● **Modes d'évaluation :**

→ **Forme ponctuelle : (orale, durée 1h20)**

Organisation :

Candidats de catégorie A : leur préparation est assurée dans un établissement par la voie scolaire, par la voie de l'apprentissage ou par la voie de la formation continue.

Réalisation d'un projet établi à partir d'un dossier technique, économique et commercial. Ce projet se déroule pendant la période de fin d'études réservée à cet effet et selon les modalités suivantes.

Durée : 4 semaines (150h), après les épreuves écrites de l'examen.

Lieu : au sein de l'établissement de formation.

Rythme de travail : horaire normal de l'établissement de formation dans la limite de ses heures d'ouverture.

Forme : travail en équipe de 3 ou 4 . Des directeurs de projet assurent le bon déroulement du travail de chaque équipe. Ce sont les formateurs des enseignements professionnels de la classe. Les thèmes d'études et la composition des équipes sont tirés au sort au début de la période du projet. En outre chaque étudiant d'un même groupe doit répondre individuellement à une question qui lui est attribuée et dont il choisira le thème parmi les deux propositions suivantes:

- soit finition, isolation, étanchéité
- soit métal, aluminium, verre, PVC.

Chaque groupe doit remettre un exemplaire ou dossier de la partie commune.

Chaque étudiant d'un même groupe doit remettre la réponse à la question individuelle qui lui a été attribuée.

- Thèmes d'études : les thèmes sont des études de cas réels qui abordent les domaines commercial, économique et technique de l'enveloppe du bâtiment. Ces thèmes sont validés par une commission d'approbation interacadémique.

Candidats de catégorie B : les étudiants relevant d'une préparation à distance par la voie scolaire, par la voie de l'apprentissage ou par la voie de la formation continue, ainsi que les candidats ayant occupé pendant 3 ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du brevet de technicien supérieur « Enveloppe du bâtiment : façades, étanchéité ».

Étude d'un dossier technique, économique et commercial, se déroulant selon les modalités suivantes :

- Durée : 2 semaines (78h), après les épreuves écrites de l'examen.

- Forme : les candidats travaillent individuellement sur un dossier technique et économique qui leur est remis par les autorités académiques deux semaines avant la date de mise à disposition de la commission d'interrogation.

- Contenu : leur travail porte principalement sur l'étude de variantes aux solutions techniques et économiques proposées et/ou sur une critique argumentée de ces solutions.

- Thèmes d'étude : ils sont similaires à ceux proposés aux candidats de catégorie A et validés dans les mêmes conditions.

Déroulement de l'interrogation pour TOUS LES CANDIDATS :

Le projet ou l'étude de variante est mis à la disposition de la commission d'interrogation une semaine avant le début de l'épreuve.

L'épreuve se déroule en deux phases :

- a) Soutenance du dossier d'études.

Durée maximum : 1h.

La soutenance se déroule sans intervention de la commission d'interrogation. Le candidat expose l'économie générale du projet et décrit la nature des travaux effectués. Il justifie les hypothèses de travail retenues, la démarche adoptée et les options choisies et fait état des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont pu être surmontées .

Chaque candidat de la catégorie A soutient individuellement le travail de l'équipe et sa question individuelle. Il met en évidence les travaux communs à toute l'équipe et ceux qui lui étaient attribués..

Le candidat de la catégorie B soutient son étude.

- b) Entretien avec la commission d'interrogation.

Durée maximum : 0h20.

A l'issue de la soutenance les membres de la commission d'interrogation engagent un dialogue avec le candidat.

Cet entretien a pour but :

- d'affiner la perception que le candidat a de certains aspects du dossier afin de se conforter dans le sentiment que le travail fourni par lui est bien le résultat d'une réelle autonomie de pensée et d'action ;
- d'apprécier les capacités du candidat à répondre avec une argumentation pertinente et un vocabulaire précis et adapté à des questions posées relatives au dossier ;
- d'apprécier les capacités du candidat à analyser un problème technique, économique ou commercial, à réagir face à ce problème et à justifier les démarches adoptées afin de le résoudre.

La commission aura soin d'inviter le candidat à établir des comparaisons entre le thème abordé dans le dossier et les tâches accomplies pendant son stage de fin de première année ou pendant son activité professionnelle. Le candidat devra formuler ses réflexions sur les solutions retenues dans les deux cas.

Commission d'interrogation:

Chaque commission d'interrogation est composée:

- d'un professeur sciences et techniques économiques
- d'un professeur sciences et techniques industrielles
- d'un professionnel.

L'absence du professionnel n'est pas une cause d'invalidation.

→ Contrôle en cours de formation :

Le développement des compétences s'effectue tout au long de la période de formation. Cependant il est nécessaire de repérer les « situations » où le candidat sera évalué, ce qui nécessite la mise en oeuvre de critères. Elles correspondent aux activités professionnelles et permettent la mise en oeuvre des compétences du référentiel de certification.

L'évaluation des candidats s'effectue sur la base de *deux situations d'évaluation*, organisées dans l'établissement de formation par les professeurs chargés de l'enseignement technique et professionnel, durant la dernière année de formation.

Les situations d'évaluation seront développées dans les domaines d'activités commerciales, techniques, économiques et financières de l'enveloppe du bâtiment recouvrant les deux champs :

- finition, isolation, étanchéité
- métal, aluminium, verre, P.V.C.

Le corps d'inspection veille à la qualité et au déroulement des situations d'évaluation ainsi qu'à la conformité au règlement d'examen.

Chaque situation d'évaluation donne lieu à un rapport d'évaluation argumenté et à une proposition de note présentés au jury par les professeurs chargés de l'évaluation .

La proposition de note définitive présentée au jury sera argumentée.

Les professionnels seront associés à cette évaluation.

Première situation d'évaluation : coefficient 4

La situation d'évaluation concernera les compétences et savoirs associés correspondant aux activités suivantes :

- appropriation des données du problème posé
- justification des hypothèses de travail
- démarches pour résoudre les problèmes techniques et économiques
- définition des solutions techniques et qualité du travail rendu
- définition des solutions économiques et commerciales et qualité du travail rendu

Modalités de préparation du dossier :

durée : 4 semaines (150 heures)

forme : travail individuel.

le candidat doit remettre le dossier étudié une semaine avant son évaluation.

Thème d'étude : le thème est relatif à une étude de cas réel qui aborde les domaines commercial, économique et technique de l'enveloppe du bâtiment. Ce thème est validé par une commission d'approbation interacadémique.

Deuxième situation d'évaluation : coefficient 2

La situation d'évaluation concernera les compétences et savoirs associés correspondant aux activités suivantes :

- pertinence et précision des réponses
- capacité d'analyser, d'imaginer, de choisir et de proposer des solutions techniques
- capacité d'analyser, d'imaginer, de choisir et de proposer des solutions économiques et commerciales
- faculté de réagir, de dialoguer, de vendre.

Déroulement de l'évaluation :

Elle se déroule en deux phases :

- a) soutenance (Durée maximum : 1h)

La soutenance se déroule sans intervention des évaluateurs.

Le candidat expose l'économie générale du projet et décrit la nature des travaux effectués. Il justifie les hypothèses de travail retenues, la démarche adoptée et les options choisies et fait état des difficultés rencontrées et de la manière dont elles ont pu être surmontées.

- b) Entretien avec la commission d'évaluation (Durée maximum : 0h20).

A l'issue de la soutenance les membres de la commission d'évaluation engagent un dialogue avec le candidat.

Cet entretien a pour but :

- d'affiner la perception que le candidat a de certains aspects du dossier afin de se conforter dans le sentiment que le travail fourni par lui est bien le résultat d'une réelle autonomie de pensée et d'action.
- d'apprécier les capacités du candidat à répondre avec une argumentation pertinente et un vocabulaire précis et adapté à des questions posées relatives au dossier.
- d'apprécier les capacités du candidat à analyser un problème technique, économique ou commercial, à réagir face à ce problème et à justifier les démarches adoptées afin de le résoudre.

La commission aura soin d'inviter le candidat à établir des comparaisons entre le thème abordé dans le dossier et les tâches accomplies pendant son activité professionnelle. Le candidat devra formuler ses réflexions sur les solutions retenues dans les deux cas.

Commission d'évaluation :

La commission d'évaluation intervient dans les deux situations d'évaluation. Elle est composée :

- du professeur sciences et techniques économiques de l'établissement de formation.
- d'un professeur sciences et techniques industrielles de l'établissement de formation.
- d'un professionnel.

L'absence du professionnel n'est pas une cause d'invalidation.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que le dossier support utilisé lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

EPREUVE FACULTATIVE 1 : (U.F.1)

LANGUE VIVANTE ETRANGERE II

Coefficient : 1

Epreuve orale d'une durée de 30 minutes, préparation 30 minutes maximum

L'épreuve consiste en un entretien prenant appui sur des documents appropriés.

La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de la langue vivante étrangère obligatoire.